

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Service public
de collecte et de tri
DES DÉCHETS MÉNAGERS



Crédit : Pierre Lepoutre



SOMMAIRE



| | |
|-------------------------------------|---|
| Préambule : La réglementation | 4 |
|-------------------------------------|---|

GÉNÉRALITÉS SUR LE SMICTOM SUD-EST 35

| | |
|--|----|
| ▪ Présentation du SMICTOM..... | 6 |
| ▪ Les élus délégués au SMICTOM | 8 |
| ▪ Collecte et traitement des déchets ménagers..... | 10 |

2020 : CHIFFRES CLÉS DU SYNDICAT

| | |
|--|----|
| ▪ Les faits marquants..... | 14 |
| ▪ La synthèse des tonnages | 16 |
| ▪ Les indicateurs environnementaux | 18 |
| ▪ Les indicateurs financiers | 20 |
| ▪ Le décryptage du coût du service..... | 22 |

PRÉSENTATION DES SERVICES

| | |
|---|----|
| ▪ La collecte des déchets..... | 26 |
| ▪ Les déchèteries du syndicat | 28 |
| ▪ La prévention et la sensibilisation | 30 |

ANNEXES

| | |
|--|----|
| ▪ Les marchés et contrats signés en 2020 | 34 |
| ▪ Les jours de collecte par commune | 35 |
| ▪ Fiches techniques | 36 |



PRÉAMBULE : La réglementation

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Sud Est de l'Ille-et-Vilaine pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque commune et communauté adhérente.

Les délégués de chaque commune membre de la collectivité ont à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal. Le rapport est présenté par chaque communauté adhérente devant leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM du Sud-Est d'Ille-et-Vilaine, sur le site internet **www.smictom-sudest35.fr**, ainsi qu'au sein de l'ensemble des structures adhérentes.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Généralités sur
le SMICTOM
Sud-Est 35



Présentation du SMICTOM Sud-Est 35

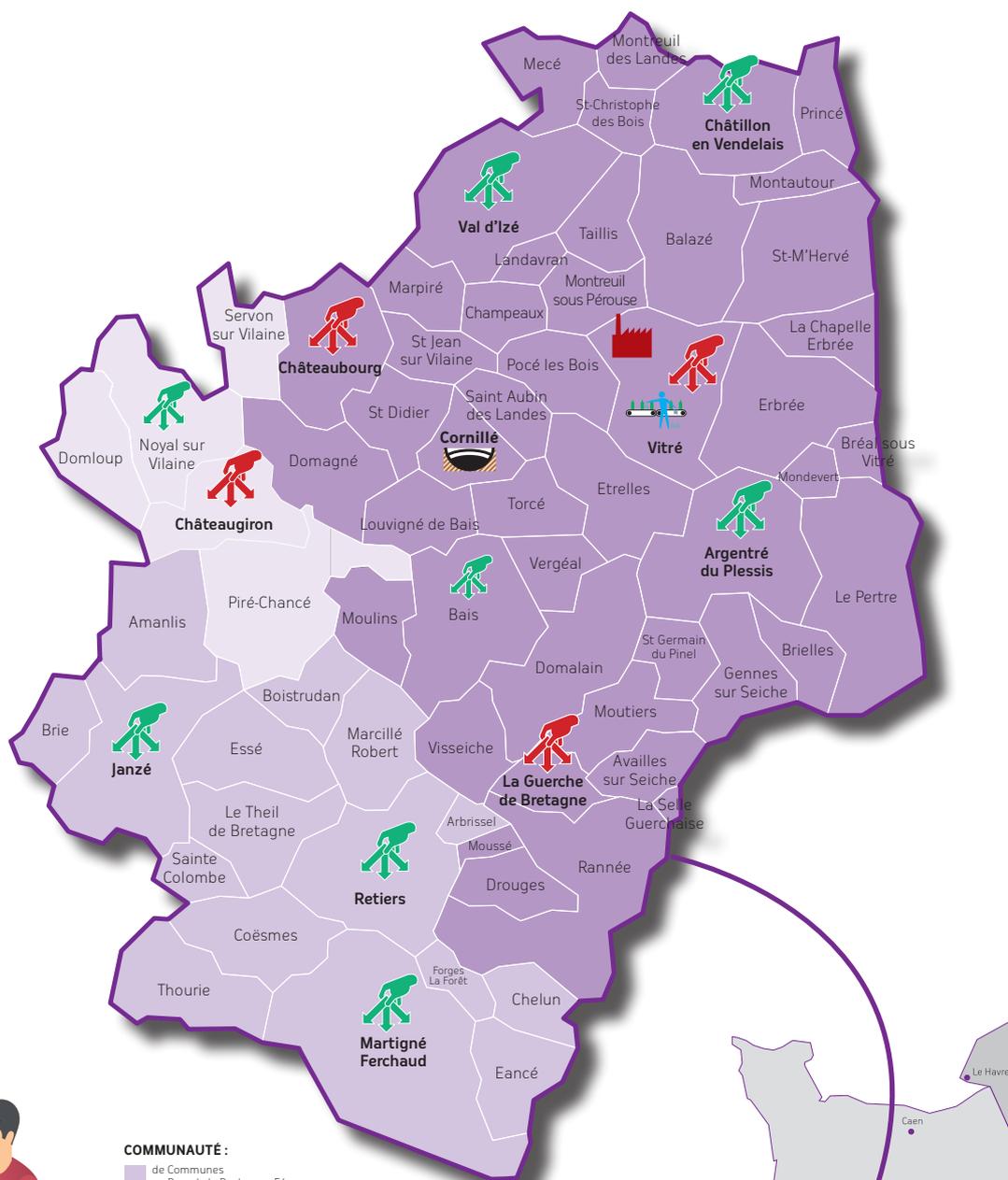
En 2020,

67

communes
réparties sur 3 communautés

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Tri des Ordures Ménagères (SMICTOM) est le service public qui gère la compétence de collecte des déchets pour les communautés de Vitré Communauté, la Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté, soit 67 communes. Son territoire s'étend sur 1 500 km² et compte 136 084 habitants.

Le SMICTOM a en charge la collecte, le tri et la prévention des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère aussi les 8 déchèteries et 4 valoparcs répartis sur son territoire.



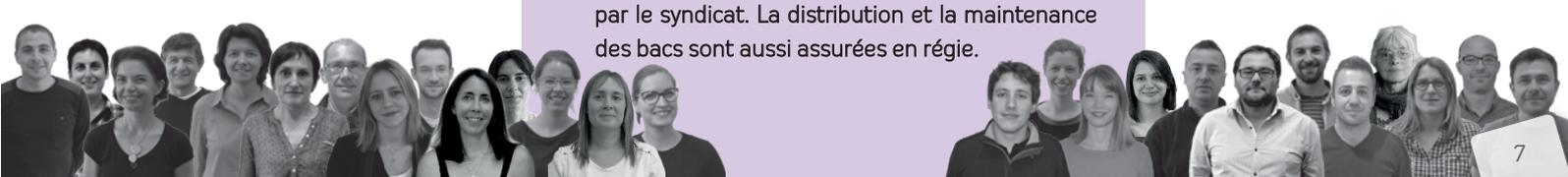


7 missions

assurées soit en régie, soit par des prestataires

L'essentiel des prestations de collecte et de traitement des déchets est assuré par différents prestataires : 85 % des dépenses réelles de fonctionnement sont liées aux marchés et contrats conclus en 2020. Cf. annexe n°2 p. 37.

L'accueil des usagers, l'entretien du site, l'enlèvement des bennes gravats, le compactage des déchets et le broyage des déchets verts sur l'ensemble des déchèteries sont assurés en régie par le syndicat. La distribution et la maintenance des bacs sont aussi assurés en régie.



Les élus délégués au SMICTOM Sud-Est 35

79

élus délégués
représentant chaque commune

Toutes les communes ont au moins un délégué au SMICTOM. Ensemble, ils composent l'organe délibérant appelé Comité syndical. Parmi eux, un Président et des vice-Présidents sont élus. Ils composent le Bureau syndical. Viennent ensuite les groupes de travail et les commissions, composés d'élus référents et de techniciens.

Les délégués syndicaux sont les relais privilégiés entre le SMICTOM et les maires, les agents communaux et les administrés. Ils participent à l'élaboration des projets dans les commissions et votent leurs mises en œuvre lors des Comités et Bureaux syndicaux.

Bureau syndical 2020-2026



Christian STEPHAN
Président



Claude CAILLEAU
Affaires générales, finances
et RH



Patrick ROBERT
Collecte



Marielle MURET-BAUDOIN
Communication



Allain TESSIER
Programme « Territoire Ecome
en Ressources »



Melaine MORIN
Collecte dans les communes
à vocations urbaines



Isabelle CÉZÉ
Services spécifiques aux
professionnels



Mickaël LEFEUVRE
Déchèteries



Christian SORIEUX
Plan de prévention
et biodéchets



Isabelle DUSSOUS
Nouvelles filières
et filières REP

Modification en cours de mandat

Plusieurs changements de délégués titulaires ou suppléants ont pu être opérés durant l'année. La liste à droite présente les délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2020.

Que faire de mon déchet ?

Cartons et briques alimentaires
Bouteilles flacons en plastique
Emballages métalliques

Les délégués 2020-2026

| Commune | Délégué TITULAIRE | Délégué SUPPLÉANT |
|------------------------|--------------------------|--------------------|
| Amanlis | Loïc GODET | Mireille COLLEAUX |
| Arbrissel | Jérôme LEMARIÉ | Nicolas HARDEL |
| Argentré-du-Plessis | Claude CAILLEAU | Jean-Claude LAMY |
| Argentré-du-Plessis | Anne-Sophie TRAVERS | Marie-Claire HAMON |
| Availles-sur-Seiche | Bertrand THOMAS | Michel MALHERBE |
| Bais | Soazig POTTIER | Eric GLINCHE |
| Balazé | Thierry CREZE | Alain HERRAUX |
| Boistrudan | Daniel CARRE | Alexandre THAO |
| Bréal-sous-Vitré | Mickaël LEFEUVRE | Jean-Louis HERIN |
| Brie | Patrick ROBERT | Yoann ROBIEU |
| Brielles | Séverine DOREAU | Emmanuel FOUCHER |
| Champeaux | Marie-Annick COUASNON | Anne-Laure BONNIOT |
| Châteaubourg | Vincent BARTEAU | Eric PERCHAI |
| Châteaubourg | Jérémy DROUILLE | Daniel COCHERIE |
| Châteaugiron | Arnaud BOMPOIL | Vincent BOUTHEMY |
| Châteaugiron | Denis GATEL | Hervé DIOT |
| Châteaugiron | Yves RENAULT | Bruno VETTER |
| Châtillon-en-Vendelais | Aurélié LEGROS | Arnaud VOISINNE |
| Chelun | Christian SORIEUX | Denise PERRIN |
| Coësmes | Marie-Christine ATHANASE | Arnaud PUYNET |
| Cornillé | Véronique PELEY | Franck MOREL |
| Domagné | Aurélié MUSUMECI | Gilles THOMAS |
| Domalain | Daniel TESSIER | Loïc GALLON |
| Domloup | Jean-Marc DESHOMMES | Yves LE GALL |
| Domloup | Bernard BOUFFART | Laurent CLISSON |
| Drouges | Patricia MARSOLLIER | Martine MARZIN |
| Eancé | Raymond SOULAS | Thérèse MONNET |
| Erbrée | Max HOUDMOND | Freddy FAUCHEUX |
| Essé | Annick HORTANCE | Christophe GESLIN |
| Etelles | Marie-Christine MORICE | Elise DAVENEL |
| Forges-la-Forêt | Jeanine RENAULT | Pierrick ROUSSEAU |
| Gennes-sur-Seiche | Roland LE DROFF | Patrice LAMY |
| Janzé | Isabelle CEZE | François GOISET |
| Janzé | Nelly TESSIER | Gaston GUAIS |
| La Chapelle-Erbrée | Pierre PLANCHAIS | Michel GUILLOTIN |
| La Guerche-de-Bretagne | Daniel FEVRIER | Thérèse SAUDRAIS |
| La Guerche-de-Bretagne | Amand LETORT | Martine LEGRAS |
| La Selle-Guerchaise | Ludovic LE SQUER | Jean-Yves BAZIN |
| Landavran | Danielle RESONET | Gaël Hervé MIGNOT |
| Le Pertre | Christine THIKEN | Dominique RONCERAY |

| Commune | Délégué TITULAIRE | Délégué SUPPLÉANT |
|------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Le Theil-de-Bretagne | Marc SORIN | Christophe LECOMTE |
| Louvigné-de-Bais | Michel RENOUE | Jean-Pierre BERTINET |
| Marcillé-Robert | Maryvonne BALARD | Gwenaëlle LOAEC |
| Marpiré | Jean-Yves PAIN | Rémi TROPEE |
| Martigné-Ferchaud | Véronique BREMOND | Sébastien BOUDET |
| Mecé | Marie-Christine LECONTE | Alain PIETTE |
| Mondevert | Christian STEPHAN | Joël CAILLERE |
| Montautour | Christophe POLLYN | Nicolas ROUSSEL |
| Montreuil-des-Landes | Lynda COQUELIN | Nicolas JACQUES |
| Montreuil-sous-Pérouse | Franck ORRIERE | Patricia LE GOFF |
| Moulins | Corinne TABURET | Hélène GASTEL |
| Moussé | Christian JAN | Philippe BACHELIER |
| Moutiers | Marie-Thérèse HOCDE | Didier ALIX |
| Noyal-sur-Vilaine | Marielle MURET-BAUDOIN | Rozenn COROLLER |
| Noyal-sur-Vilaine | Gilles DETRAIT | Céline THEUREAU |
| Piré-Chancé | Allain TESSIER | Alain HERVAGAUT |
| Pocé-les-Bois | Christine HAIGRON | Kévin BEAUGRAND |
| Princé | Jean-Yves BOURCIER | Marie-Claude RITAINE |
| Rannée | Myriam MALECOT | Jacques BIDAUX |
| Retiers | Muriel FERRE | Antoine GUIBERT |
| Retiers | Denis LE VERGER | Bertrand BLANDIN |
| Servon-sur-Vilaine | Melaine MORIN | Cécile MAILLET-LATORRE |
| Servon-sur-Vilaine | Anthony PAPIILLON | Gabriel PIROT |
| St-Aubin-des-Landes | Jocelyne GAUTIER | Patrice LEQUEUX |
| St-Christophe-des-Bois | Laurence LEPESANT | Marie-France ESNAULT |
| St-Didier | Jacques BLANCHET | Emmanuel ROUILLARD |
| St-Germain-du-Pinel | Aurélié GAUDIN | Sylvain BURET |
| St-Jean-sur-Vilaine | Frédéric LE FAOU | Sandrine DESCHAMPS-POZZAN |
| St-M'Hervé | Antoine BORDIER | Victor GALLON |
| Ste-Colombe | Sylvain BARON | Hendrick EVERTS |
| Taillis | Denis FROMONT | Jacqueline HAQUIN |
| Thourie | Gwenaëlle RENOUE | Elodie PETITJEAN |
| Torcé | Dominique PERETTE | Gaëtan HULINE |
| Val-d'Izé | Maryse HUCHET | Laurence GERMAIN |
| Vergéal | Cédric MAIGRET | François HOUGET |
| Visseiche | Joseph GOURDEL | Pascal LAMBERT |
| Vitré | Fabrice HEULOT | Jean-Yves BESNARD |
| Vitré | Marie-Cécile TARRIOL | Marie-Noëlle MORFOISSE |
| Vitré | Isabelle DUSSOUS | Emmanuel COUVERT |

Collecte et traitement des déchets ménagers

Des différences selon les déchets

En fonction du type de déchet, le mode de collecte est différent : porte-à-porte en sac ou en bac, apport volontaire dans des bornes ou des caissons, ou encore dépôt en déchèterie.

Le mode de traitement diffère aussi en fonction du déchet. Des solutions sont mises en place pour que les objets qui peuvent être utilisés par d'autres ne soient pas jetés. **C'est le principe du réemploi.**

S'ils ne sont pas réutilisables, ils peuvent parfois être transformés en de nouveaux objets (recyclage) ou de nouveaux produits (engrais organique et remblais de carrière). **C'est la valorisation matière.**

Ceux qui ne peuvent pas être valorisés sous forme de matière, mais qui peuvent être brûlés, sont **valorisés en énergie** (vapeur, eau chaude et électricité).

Enfin, si aucun de ces trois premiers modes de traitement ne peut être appliqué, les déchets sont enfouis. Le SMICTOM cherche en permanence à limiter ce mode de traitement.

Textiles, linge et chaussures



Meubles et objets réutilisables



Papiers



Emballages



Verre



Ordures ménagères



Déchets d'activité économique



Ferrailles



Gravats



Déchets verts



Bois



Incinérables



Encombrants

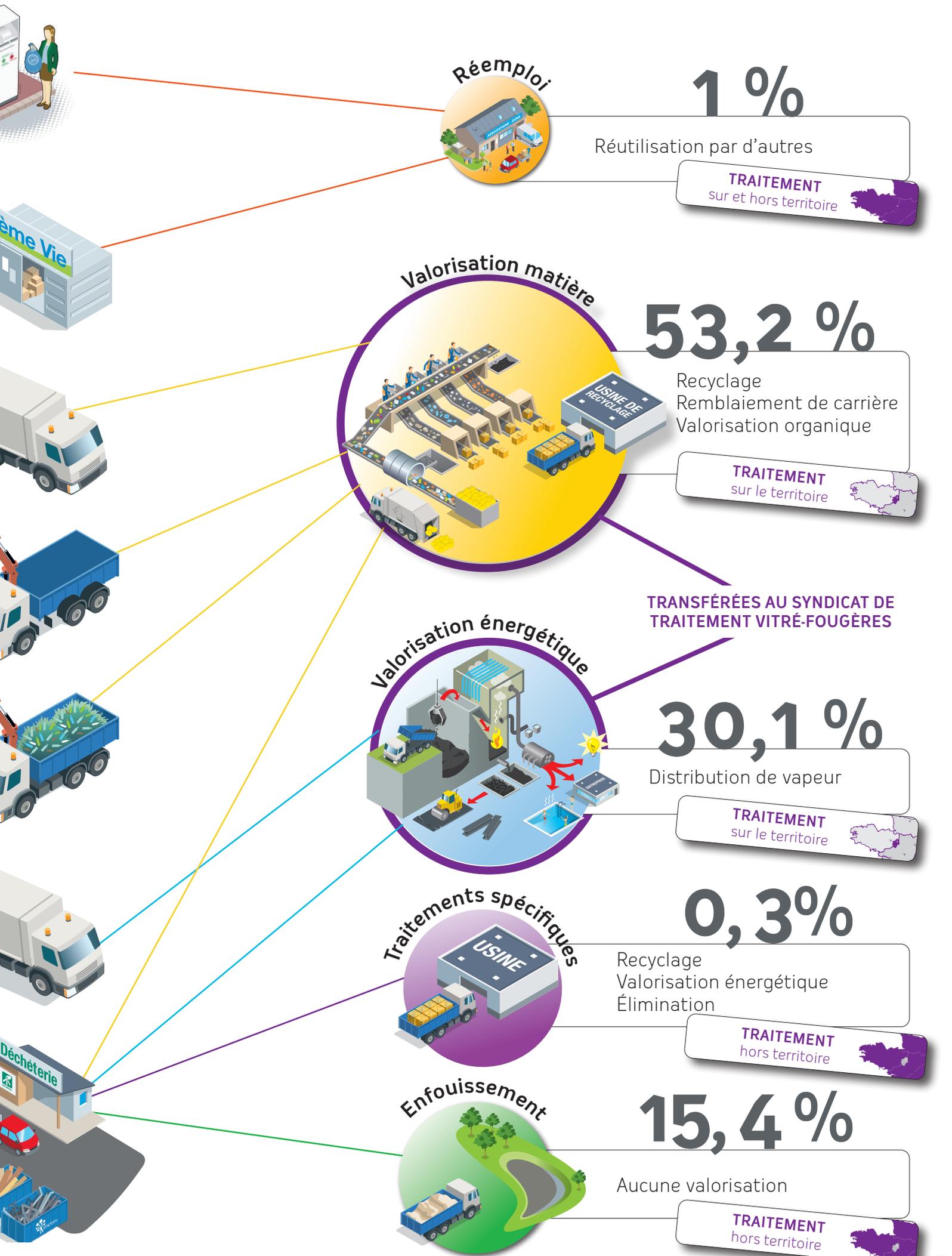


Incinérables durant les arrêts techniques du CVED



Déchets diffus spécifiques





Réemploi

1 %

Réutilisation par d'autres

TRAITEMENT
sur et hors territoire

Valorisation matière

53,2 %

Recyclage
Remblaiement de carrière
Valorisation organique

TRAITEMENT
sur le territoire

Valorisation énergétique

30,1 %

Distribution de vapeur

TRAITEMENT
sur le territoire

Traitements spécifiques

0,3 %

Recyclage
Valorisation énergétique
Élimination

TRAITEMENT
hors territoire

Enfouissement

15,4 %

Aucune valorisation

TRAITEMENT
hors territoire

2020 :
chiffres clés
du syndicat



2020 : faits marquants du syndicat

12
mois actifs
pour le syndicat

L'année 2020 marque la fin de la première année complète de fonctionnement de la tarification incitative. Le bilan est largement positif : depuis le 1^{er} janvier 2019, le tonnage de déchets résiduels à collecter et à traiter en incinération a baissé tandis que la collecte des papiers et emballages recyclables a quant à elle augmenté. L'impact sur les collectes est important avec une réduction des consommations de gazole de -14% par rapport aux années précédentes, et donc autant d'émissions Carbone et de Gaz à effet de serre en moins. Ces données révèlent une réelle prise de conscience des usagers quand à leur production de déchets et témoignent des efforts faits par chacun pour la réduire.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la pandémie de COVID 19. Les services du SMICTOM ont dû s'adapter pour maintenir les services malgré les contraintes sanitaires. D'abord fermées au public, les déchèteries ont rapidement pu réouvrir grâce à un système de réservation et à un contrôle soutenu des agents d'accueil. La collecte quant à elle, a pu être maintenue. Face à ces changements, l'ensemble des agents du SMICTOM se sont mobilisés pour garantir une bonne communication auprès des habitants du territoire.

Malgré des reports résultant de la pandémie, les nouveaux délégués du SMICTOM ont finalement élu un nouveau Bureau syndical en octobre.



Papiers dans les écoles
inauguration de la borne du groupe scolaire La Hodeyère à Vitré et animation auprès des enfants



Valorparc de La Guerche de Bretagne
Inauguration du site en présence des élus

Label Territoire Economie en Ressources

Le SMICTOM est lauréat de l'appel à projets démarrage en février 2021



©ademe

Pandémie de COVID-19

adaptation du service accueil, collectes et déchèteries



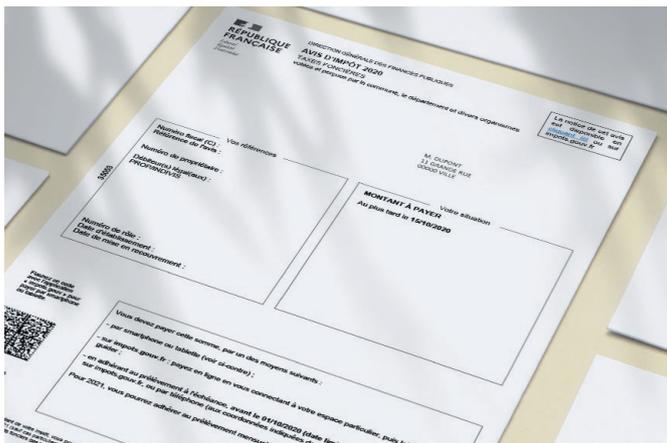


Nouveau site internet
 mise en ligne du nouveau site internet
 du SMICTOM
 plus accessible, plus clair, plus
 simple et plus de services
 pour l'utilisateur



Révertec
 Obtention du Label EcoRéseau 2020
 pour le réseau d'énergie
 recyclée du SMICTOM

TEOMi
 réception de la première taxe foncière
 avec la tarification incitative des déchets
 60 000 courriers explicatifs envoyés
 aux usagers



Élection du Bureau syndical
 mandat 2020-2026
 après les municipales de mars 2020



2020 : synthèse des tonnages

4 flux de déchets collectés et traités

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées en porte-à-porte (bacs gris) ou en bornes d'apport volontaire. Ce sont les déchets non-recyclables.

Les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte (sacs ou bacs jaunes), ou en bornes d'apport volontaire.

Les emballages en verre et papiers recyclables sont collectés par un maillage d'environ 650 bornes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble du territoire.

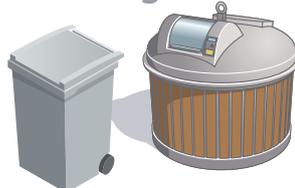
Dans les 12 déchèteries du territoire sont collectés les déchets encombrants ou dangereux qui ne trouvent pas leur place dans la collecte ordinaire.

64 467 tonnes
de déchets collectés
tous flux confondus  2 %

242 € HT la tonne
collectée et traitée

191 € HT la tonne
à la charge de l'utilisateur

Ordures ménagères



18 334 tonnes collectées

soit

135 kg par habitant

Emballages et papiers recyclables



4 395 tonnes collectées

soit

32 kg par habitant

Tous les papiers



2 036 tonnes collectées

soit

15 kg par habitant

Emballages en verre



5 926 tonnes collectées

soit

44 kg par habitant

Déchets des déchèteries



33 776 tonnes collectées

soit

248 kg par habitant

Coût complet HT :

307,30 € la tonne
collectée et traitée

Seul le soutien à la valorisation énergétique permet de faire baisser le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères, qui reste cependant le flux le plus coûteux à la charge de l'utilisateur.



Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

299,10 € la tonne
d'ordures ménagères



Coût complet HT :

777,10 € la tonne
collectée et traitée

Si ce flux est le plus onéreux, il reste celui où le taux de couverture est le plus important du fait de la vente des matériaux et des soutiens des éco-organismes.



Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

379,90 € la tonne
d'emballages recyclables



Coût complet HT :

432,40 € la tonne
collectée et traitée

Les recettes issues de la vente des papiers permettent de diminuer le coût résiduel à la charge de l'utilisateur.



Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

288,60 € la tonne
de papiers



Coût complet HT :

83,10 € la tonne
collectée et traitée

Le verre est le flux le moins coûteux. Ce sont les recettes liées à la vente du verre qui permettent de diminuer le coût à la charge de l'utilisateur.



Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

47,90 € la tonne
d'emballages en verre



Coût complet HT :

124,80 € la tonne
collectée et traitée

Les différents soutiens des éco-organismes et la vente de la ferraille et du carton permettent de faire baisser de 15 % le coût à la charge de l'utilisateur.



Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

106,50 € la tonne
de déchets de déchèteries



2020 : les indicateurs environnementaux

Des matières triées pour être recyclées

Au Centre de tri, les déchets recyclables sont séparés en 8 flux : PET clair (plastique transparent clair), PET foncé (plastique transparent coloré), PEhd (plastique opaque), cartonnette, acier, aluminium, brique alimentaire et papier. Les sacs jaunes sont aussi triés.

Chaque matière est ensuite envoyée dans des usines de recyclage (en France et en Europe principalement) pour devenir de nouveaux produits.

C'est aussi le cas pour le verre collecté dans les bornes ou encore les recyclables de déchèteries (carton, ferraille...).

Le recyclage permet de ne pas puiser dans les ressources terrestres disponibles (gaz, pétrole, eau...).

40,6 %
des déchets recyclés

C'est le pourcentage de déchets triés sur la totalité des déchets ménagers produits - hors déchèteries.

Plastique (PET + PEHD)

Bouteilles et flacons en plastique transparent : eau, soda, jus d'orange, produit vaisselle, vinaigrette, lait, lessive...



805 tonnes
collectées, triées

Carton

Boîtes de céréales, de gâteaux, de riz, de pâtes, pack de yaourt...



918 tonnes
collectées, triées

Acier

Boîtes de conserve, bouteilles de sirop, aérosols ménagers, déodorants...



386 tonnes
collectées, triées

Verre

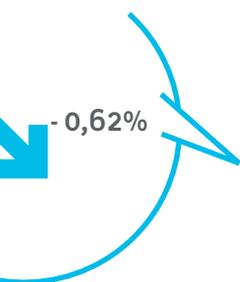
Bouteilles, pots et bocaux en verre, sans bouchons, ni capsules.



6 069 tonnes
collectées, triées



Retrouvez tous les tonnages et les indicateurs environnementaux sur : www.smictom-sudest35.fr



-0,62%

ET RECYCLÉES

en fibres utilisées comme rembourrage de couette, de nounours....

CE QUI REPRÉSENTE :

4 669 805 ours en peluche



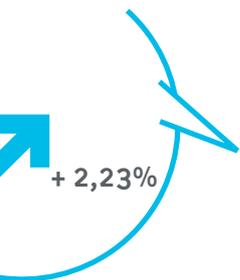
PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



1 868 405 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 16 830 135 KM



21 583 660 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 3 320 625 jours d'une TV LCD



+2,23%

ET RECYCLÉES

pour devenir de nouveau de la fibre utilisée dans des emballages carton...

CE QUI REPRÉSENTE :

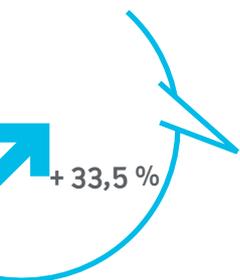
3 445 254 boîtes à chaussures



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



10 456 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 1 607 jours d'une TV LCD



+33,5%

ET RECYCLÉES

de nouveau en acier pour fabriquer des boules de pétanque, des chariots...

CE QUI REPRÉSENTE :

5 018 lave-vaisselles



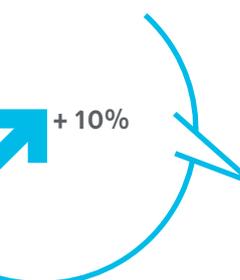
PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



568 964 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 5 126 466 KM



3 152 076 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 484 816 jours d'une TV LCD



+10%

ET RECYCLÉES

à 100 % et à l'infini, pour devenir de nouveaux emballages en verre...

CE QUI REPRÉSENTE :

13 485 318 nouvelles bouteilles



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



2 531 562 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 22 807 302 KM



25 295 592 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 3 891 807 jours d'une TV LCD

2020 : les indicateurs financiers

2020 une année

marquée par la crise sanitaire

La crise sanitaire a impacté le fonctionnement de la collectivité :

- L'organisation des services : mise en place du travail à distance, maintien des services de collecte et traitement, renforcement des moyens humains à la réouverture des déchèteries

- Les actions de la collectivité : le calendrier électoral étant décalé, le nouvel organe délibérant n'a pu être installé que fin septembre.

Sur cet exercice, les dépenses courantes de fonctionnement diminuent légèrement (-1%). Les charges à caractère général baissent de 2%, principalement du fait du report des actions de communication et de prévention au vu du contexte. Les charges de personnel suivent la même tendance (baisse de 4%). A l'inverse les charges de gestion courante augmentent compte tenu de la revalorisation nécessaire de la redevance d'équilibre versée au syndicat de traitement : 4 153 k€, soit + 5%.

En parallèle, les recettes de gestion courante diminuent (- 3%) du fait de la baisse des ventes de matériaux déjà amorcée en 2019, conséquence de la chute des prix de reprise. Malgré l'augmentation du tonnage de déchets recyclables collectés, on constate une perte de 200 k€ par rapport à l'année précédente (à ajouter au 140 k€ déjà perdu en 2019). Les soutiens des différents éco-organismes- 2 030 k€, représentent 11% des recettes de fonctionnement : le plus important reste CITEO (Eco-emballage). La TEOMi entre en application à compter de cet exercice : les contribuables reçoivent pour la première année l'avis de taxe foncière intégrant une part fixe calculée selon la valeur locative et sur la base d'un taux de TEOMi de 6.41%, et une part variable calculée selon l'utilisation du service (34% du produit appelé).

Le contexte sanitaire a freiné la réalisation du programme d'investissement, exécuté à seulement 34%. Les principales opérations portent pour cet exercice sur la finalisation du Valoparc de La Guerche de Bretagne, les travaux de mises aux normes des déchèteries. Les nouveaux projets de déploiement des bornes d'apports volontaires tri flux se sont peu développés du fait du report du calendrier électoral et l'arrivée tardive des nouvelles équipes. Compte tenu de l'exécution budgétaire 2020, le fonds de roulement net global se situe à 4 330 673 € à la clôture de l'exercice

Investissement

RECETTES

3 455 500 €

dont

Opération d'ordre :
1 617 616 €

Excédent reporté : 276 080 €
Résultat de l'année précédente

Subventions d'investissement reçues : 910 785 €
Dotations, fonds et réserves : 650 265 €

Excédent global :

RECETTES

17 688 978 €

dont

Recettes industrielles : 1 181 242 €
Issues de la vente d'énergie et des matières recyclables

Soutiens et subventions : 2 030 875 €
Perçus des éco-organismes, dont le principal est Citeo

TEOM - Redevance : 11 260 725 €
Produit fiscal

Excédent reporté : 2 698 136 €
Résultat antérieur reporté

Excédent global :



Retrouvez tous les chiffres et les indicateurs financiers sur : www.smictom-sudest35.fr

DÉPENSES

1 506 616 €

dont

Dépenses financières : 244 682 €
Remboursement emprunt

Dépenses réelles : 867 769 €
Voir détails à droite

Opérations d'ordre : 394 165 €

RCU : 26 085 €

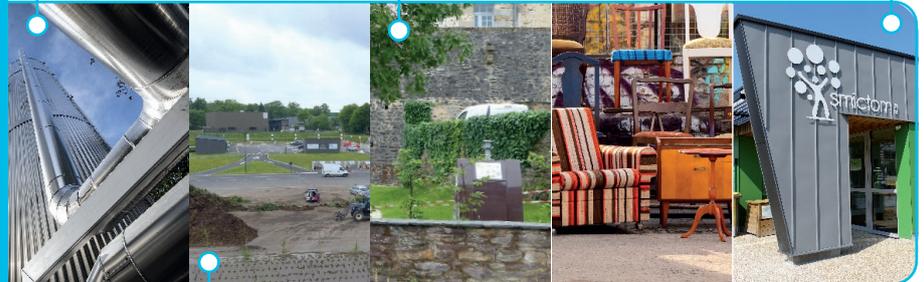
Extension des réseaux

Pré collecte : 254 348 €

*BAV : nouvelles zones et centre
Bâtiment service technique : travaux
aménagement*

Structure : 29 963 €

*Matériel informatique
et logiciel*



Déchèteries : 557 373 €

Finalisation du Valoparc de la Guerche de Bretagne

1 948 884 €

Fonctionnement

DÉPENSES

15 306 260 €

dont

Charges générales : 8 095 742 €
Charges de fonctionnement courant

Avance d'équilibre : 4 153 146 €
Prélevée au Syndicat de Traitement

Charges de personnel : 1 453 164 €
Équivalents temps complet

Opérations d'ordre : 1 406 960 €
Amortissement

2 382 718 €

État de la dette

L'état de la dette présente un capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 de 1 989 727 €, réparti comme suit :

Par prêteur :

ARKEA : 83 %
CRCA : 17 %

Par taux :

Fixe : 100 %
Complexe : 0 %
Variable : 0 %

Classement :

A,1 Taux fixe ou variable simple : 100 %
A,2 Taux barrière simple : 0 %

Le syndicat est faiblement endetté : sa capacité de désendettement est de 2,4 ans à fin 2020.

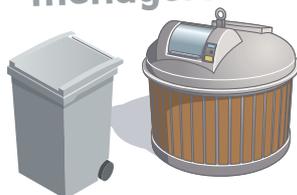
2020 : décryptage du coût du service

Un coût différent selon les flux

Le coût complet, ou ensemble des charges, s'établit à 13 674 566 € HT pour l'ensemble des flux. La collecte et le traitement représentent la majorité de ces dépenses (84%).

Des recettes industrielles, des subventions et des soutiens permettent de financer 21 % de ce coût. Les autres 79% sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance spéciale (RS).

Ordures ménagères



Coût complet HT du flux :
5 634 440 €

Emballages recyclables



Coût complet HT du flux :
3 415 438 €

Tous les papiers



Coût complet HT du flux :
880 338 €

Emballages en verre



Coût complet HT du flux :
492 158 €

Déchets de déchèteries



Coût complet HT du flux :
3 228 498 €

79,4 € HT
restant à charge par habitant
tous flux confondus

Soit un coût à la charge de l'usager situé dans la fourchette basse des moyennes nationales* : fourchette de 63,27 à 119,29 € HT, médiane à 85,97€ HT.

* référentiel publié en 2021 selon données 2018



Retrouvez l'ensemble des coûts par flux selon la méthode compta-coût sur : www.smictom-sudest35.fr

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets
Légende : ■ Fourchette — Coût médian

FINANCÉS PAR :

-  13 988 € HT de recettes industrielles (1 %)
-  136 960 € HT de soutiens (2 %)
-  5 483 492 € HT de Taxe et Redevance (97 %) à la charge de l'utilisateur



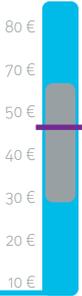
HISTORIQUE

| | |
|------|----------|
| 2013 | : 28,5 € |
| 2014 | : 27,7 € |
| 2015 | : 29,5 € |
| 2016 | : 29,9 € |
| 2017 | : 32,9 € |
| 2018 | : 32,7 € |
| 2019 | : 40 € |

SOIT :

40,3 € HT par habitant

COMPARAISON
aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

-  209 920 € HT de recettes industrielles (6 %)
-  1 535 611 € HT de soutiens (45 %)
-  1 669 902 € HT de Taxe et Redevance (49 %) à la charge de l'utilisateur



HISTORIQUE

| | |
|------|----------|
| 2013 | : 4,6 € |
| 2014 | : 5,5 € |
| 2015 | : 6 € |
| 2016 | : 5,7 € |
| 2017 | : 10 € |
| 2018 | : 9,7 € |
| 2019 | : 12,1 € |

SOIT :

12,3 € HT par habitant

COMPARAISON
aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

-  137 231 € HT de recettes industrielles (16 %)
-  155 472 € HT de soutiens (18 %)
-  587 635 € HT de Taxe et Redevance (66 %) à la charge de l'utilisateur



HISTORIQUE

| | |
|------|---------|
| 2017 | : 1,7€ |
| 2018 | : 2,2€ |
| 2019 | : 3,7 € |

SOIT :

4,3 € HT par habitant

COMPARAISON
aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

-  116 353 € HT de recettes industrielles (23 %)
-  92 012 € HT de soutiens (19 %)
-  283 793 € HT de Taxe et Redevance (58 %) à la charge de l'utilisateur



HISTORIQUE

| | |
|------|---------|
| 2013 | : 0,9 € |
| 2014 | : 1,1 € |
| 2015 | : 1 € |
| 2016 | : 1,4 € |
| 2017 | : 2,1 € |
| 2018 | : 1,7 € |
| 2019 | : 1,9 € |

SOIT :

2,1 € HT par habitant

COMPARAISON
aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

-  214 216 € HT de recettes industrielles (7 %)
-  258 987 € HT de soutiens (8 %)
-  2 755 295 € HT de Taxe et Redevance (85 %) à la charge de l'utilisateur



HISTORIQUE

| | |
|------|----------|
| 2013 | : 15 € |
| 2014 | : 16,1 € |
| 2015 | : 16 € |
| 2016 | : 16,3 € |
| 2017 | : 17,5 € |
| 2018 | : 18,7 € |
| 2019 | : 20 € |

SOIT :

20,2 € HT par habitant

Présentation
des services
du syndicat



La collecte des déchets



EN CHIFFRES

46 035

bacs roulants

de différents volumes pour les ordures ménagères et les emballages recyclables.

3 777

interventions

pour réparer ou échanger les bacs des usagers.

14 976

badges

d'accès aux BAV distribués

1 387

bornes d'apport

volontaire

réparties sur le territoire.

349

BAV ordures ménagères

équipées d'un système d'accès par badge.

▪ Mise à disposition des bacs roulants

① Les bacs roulants servant à la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac gris) et des emballages recyclables (bacs jaunes) sont mis à disposition des usagers par le SMICTOM. Le volume du bac est adapté en fonction du nombre de personnes dans le foyer. Sur demande, un échange ou une maintenance peuvent être effectués par l'agent en charge de la distribution des bacs. Dans le cadre de la tarification incitative, tous les bacs distribués sont équipés d'une puce.

▪ Distribution des sacs jaunes

Chaque année, ② une distribution de 2 rouleaux de 26 sacs jaunes est réalisée en porte à porte. Ils sont posés sur les boîtes aux lettres des foyers dont les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte. En cas de besoin, des rouleaux complémentaires sont disponibles en mairie et au SMICTOM. Pour les habitants collectés en bornes d'apport volontaire ou en bacs jaunes, des sacs de précollecte sont fournis sur demande et disponibles en mairie.

▪ Mise en place des bornes d'apport volontaire

La collecte en bornes d'apport volontaire a été généralisée pour le verre en 2012 et en 2017 pour les papiers. ③ En accord avec les municipalités, ce type de collecte est aussi développé pour tous les flux de déchets (ordures ménagères résiduelles / verre / emballages recyclables / papiers) dans certains centres-villes, dans le cadre d'une substitution de collecte et lors de nouveaux projets urbains. Ce système comporte de nombreux avantages : circulation des camions facilitée, sécurisation des chaussées, accessibilité 7j/7, pas de contrainte de stockage du bac...

▪ Suivi des collectes de déchets ménagers

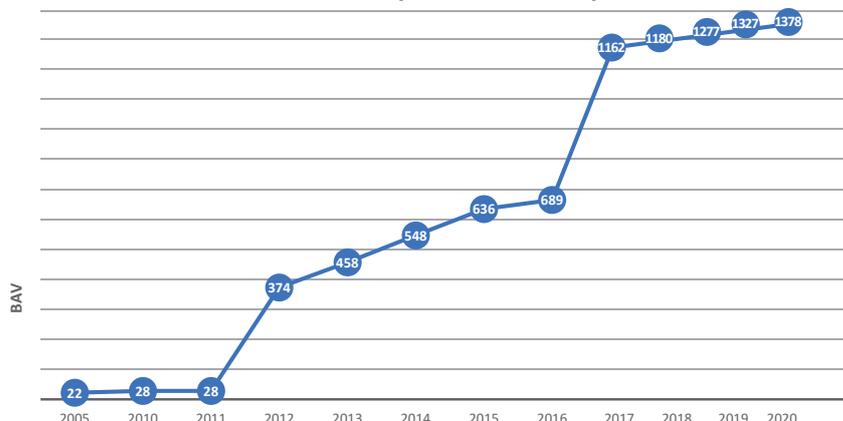
④ La collecte en porte-à-porte et en bornes d'apport volontaire est assurée par l'entreprise Suez jusqu'au 31/12/2023, via un marché public. Les tournées sont suivies par le SMICTOM, qui relaie au prestataire les différentes anomalies de collecte signalées par des usagers ou par les mairies. Un rattrapage est organisé dans les meilleurs délais si la responsabilité du prestataire est engagée.

Jours de collecte par commune
annexe n°3, p.36



Les bornes d'apport volontaire (BAV) : un parc en constante augmentation.

Evolution du parc de BAV en place



Pour des raisons d'hygiène, les contenants sont nettoyés et désinfectés une à cinq fois par an en fonction des modèles : une fois pour les aériens, cinq fois pour les semi-enterrés et les enterrés.

Un marché comprenant trois lots a été signé avec deux sociétés pour la réalisation de cette prestation pendant un an.

Depuis le 1er janvier 2019, le mode de facturation du service de collecte des déchets a évolué et prend désormais en compte le nombre de dépôts dans les BAV. En moyenne, le taux d'ouverture des bornes par l'usager est d'une fois tous les 10 jours.

La collecte des professionnels : une redevance spéciale.

La loi du 13 juillet 1992 impose l'application d'une redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non-ménagers qui bénéficient de la collecte par la collectivité.

De ce fait, le SMICTOM Sud-Est 35, par délibération du Comité Syndical du 5 octobre 2002, a instauré la redevance spéciale au 1^{er} juillet 2003.

Parrallèlement à la mise en place de la TEOMi, le syndicat a souhaité faire évoluer la Redevance Spéciale. À compter du 1^{er} janvier 2020, seuls les établissements non soumis à la taxe foncière et donc à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères seront soumis à la redevance spéciale. Celle-ci est assise sur la quantité d'ordures ménagères produite, exprimée en nombre de levées par bacs collectés en porte à porte ou en nombre de d'ouvertures de tambours pour les secteurs desservis en bornes d'apport volontaire.

Au 31 décembre 2020 : le nombre d'établissements publics et privés soumis à la redevance spéciale s'élève à 335.

Les déchèteries du syndicat



EN CHIFFRES

31 685 t.
de déchets déposés
dans les 12 filières.

9 772 t.
de déchets verts
broyés en régie et distribués
à 12 agriculteurs locaux.

218 101
passages en 2020,
contre 396 744 en 2019. Les
déchèteries sont restées en
libre accès pendant la crise du
COVID.

231 kg
de déchets en déchèteries
par habitant et par an

▪ Un réseau de 8 déchèteries et 4 Valoparcs

Réparties sur le territoire, 8 déchèteries et 4 Valoparcs ouverts toute l'année sont gérés en régie par le SMICTOM : Argentré-du-Plessis, Bais, Châteaubourg, Châteaugiron, Châtillon-en-Vendelais, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Vilaine, Retiers, Val d'Izé et Vitré. Pour lutter contre les vols et le vandalisme, un dispositif de caméras de vidéo-protection a été installé sur la quasi-totalité des sites.

▪ Les filières principales

Sur chaque site, ¹ les usagers peuvent déposer leurs déchets banals dans les bennes gravats, encombrants, bois, incinérables, ferrailles, cartons, déchets verts, plâtre et éco-mobilier. Ces filières représentent plus de 95 % des dépôts. Le compactage de ces bennes est assuré en régie par le SMICTOM, tout comme le transport des gravats au centre d'enfouissement. Les déchets verts sont broyés en régie et distribués à des agriculteurs locaux pour être valorisés sur leurs terres.

▪ Les autres filières

² De nombreux autres déchets, qui ne trouvent pas leur place dans la collecte traditionnelle, peuvent être déposés dans les caissons en déchèteries : les déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE), les déchets ménagers spéciaux (DMS), les piles et accumulateurs, les huiles, les lampes et néons, le polystyrène... ³ Des caissons « 2^{ème} Vie » sont aussi installés pour faciliter le geste du don d'objets réutilisables, en partenariat avec Partage Entraide Vitréais et Emmaüs.

▪ Le traitement des déchets et les prestataires

| Filière | Collecte Prestataires | Fin marché | Traitement / valorisation |
|--------------|-----------------------|------------|---|
| Ferrailles | PASSENAUD | 31/12/2024 | Recyclage |
| Incinérables | SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE | 31/12/2024 | Valorisation énergétique |
| Encombrants | SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE | 31/12/2024 | Centre d'Enfouissement Technique Classe 2 |
| Plâtre | VEOLIA | 31/12/2024 | Recyclage |
| Eco Mobilier | SÉCHÉ ENVIRONNEMENT | 31/12/2024 | Recyclage / Valorisation énergétique |
| DEEE | ENVIE 2E et THEAUD | 31/12/2024 | Recyclage |
| Cartons | SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE | 31/12/2024 | Recyclage |
| Bois | SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE | 31/12/2024 | Recyclage / Valorisation énergétique |
| DMS | CHIMIREC | 31/12/2024 | Recyclage |
| Polystyrène | VEOLIA | 31/12/2024 | |
| Béton armé | SMICTOM | | Recyclage |



Les micro-filières : un tri de plus en plus précis

Pour que chaque type de déchet soit valorisé de la meilleure des manières, un tri de plus en plus précis est demandé aux usagers des déchèteries. Ce sont les micro-filières. En plus de ne pas polluer l'environnement, ces consignes de tri supplémentaires permettent de bénéficier des soutiens des éco-organismes pour la collecte et le traitement des déchets. Voici quelques exemples :



Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)
1 145 tonnes



Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
144 tonnes



Piles
14,40 tonnes



Lampes et tubes
5,45 tonnes



Polystyrène
21,18 tonnes



Batteries
13,48 tonnes

Le dépôt des professionnels : conventionné et payant.

Les professionnels, collectivités et établissements publics qui souhaitent déposer leurs déchets en déchèterie doivent signer une convention avec le syndicat (délibération du Comité syndical en date du 29 juin 2006).

Depuis 2013, ils bénéficient également d'une carte d'accès servant à la facturation. À chaque passage, l'agent d'accueil de la déchèterie passe la carte sur sa console portable (PDA), et indique le type et le volume de déchets déposés. Un seuil minimal de facturation de 0,25 m³ par type de déchet est appliqué. Le professionnel signe sur la console et un ticket est édité en double exemplaire (professionnel et service administratif du SMICTOM). Une facture trimestrielle est établie.

Au 31 décembre 2020, 1 537 professionnels, 273 collectivités territoriales et établissements publics (école, maison de retraite, association) étaient équipés d'une carte d'accès en déchèterie.

Tarifs en vigueur : 18 € / m³ pour les bois, les déchets verts, les polystyrènes ; 24 € / m³ pour les gravats, les encombrants et les incinérables ; gratuit pour les ferrailles et les cartons. Pour les établissements publics et les collectivités, seuls les dépôts des déchets verts sont payants : 18 € / m³.

La prévention et la sensibilisation

EN CHIFFRES

750

composteurs vendus
et autant de foyers formés
aux techniques du compostage

2

sites de compostage partagé
inaugurés à Domloup et Noyal sur
Vilaine en 2020. Désormais 10 sites
sont en activité.

174

bons attribués
pour l'aide à la location d'un
broyeur

6

associations
subventionnées pour financer
des actions de prévention

87

professionnels collectés
dans le cadre de la collecte de
papiers

278

**professionnels ou
administrations collectés**
dans le cadre de la collecte de
cartons

▪ Le programme TER

La prévention des déchets est une compétence et une mission importante du SMICTOM depuis une quinzaine d'années. Le syndicat a adhéré successivement à un programme de prévention des déchets, puis a été lauréat du label « Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage ».

Depuis le printemps 2020, le SMICTOM SUD EST 35 est lauréat du programme « TERRITOIRE ECONOME EN RESSOURCES ». Un programme d'actions sur 3 ans officiellement démarré au 1er février 2021 (retard lié au COVID-19).

Ce programme d'actions vise à amener le territoire vers une meilleure gestion des ressources et l'économie circulaire.

Il se décline en 7 axes de travail et 16 actions, notamment l'accompagnement des événements, le développement du réemploi et de la réparation et la valorisation des biodéchets.

▪ Le compostage individuel

Le SMICTOM Sud-Est 35 propose aux usagers de son territoire d'acquérir un composteur à un tarif préférentiel. Ces composteurs sont remis lors d'une distribution (généralement un samedi matin) durant laquelle une formation à la pratique du compostage est réalisée par un professionnel. Au regard du contexte sanitaire inédit en 2020 les formations au compostage n'ont pas pu avoir lieu.

▪ Accompagnement des événements engagés

Le SMICTOM SUD-Est 35 et le collectif des festivals ont accompagnés 8 structures organisatrices d'événements culturels et sportifs sur l'hiver 2020-2021 dans leur transition éco-responsable.

Thématiques des ateliers :

- Les achats responsables : de l'alimentation à la prévention des déchets
- Optimiser le tri sur son événement : consignes, moyens humains
- Communication éco-responsable, sensibiliser et convaincre
- Mutualisation et réemploi, et si c'était LA solution ?





▪ La communication grand public

Le SMICTOM travaille pour maintenir un lien permanent avec tous les publics pour continuer d'informer au quotidien les usagers sur le principe de la tarification incitative, les encourager à réduire leurs déchets, les évolutions de collecte, etc... Cela passe par des communications régulières sur le site du SMICTOM, des informations relayées par les communes, etc...

- Le magazine semestriel « l'Écho du Tri & Vous » à destination des 59 000 foyers est envoyé 2 fois par an et balaye les différents sujets qui concernent le SMICTOM et son territoire.

- La presse locale et les bulletins municipaux des 67 communes, avec la parution des articles mensuellement transmis.

- Le Site web, Newsletter bimestrielle et page Facebook (@smictomsudest35), permettent de maintenir un contact permanent avec les usagers.

- Tous les 2 ans, le SMICTOM organise les Portes Ouvertes de ses usines de traitement des déchets. L'occasion pour les usagers de découvrir l'envers du décor et l'importance du tri des déchets.

▪ L'accompagnement des événements

Le SMICTOM accompagne les mairies et les associations souhaitant organiser des manifestations éco-responsables. Il leur propose des outils pédagogiques, prête des expositions thématiques, des bacs de collecte événementiels, fournit des goodies...

▪ L'information des élus

Pour informer les délégués du SMICTOM (cf. p. 9), le syndicat édite une lettre bimestrielle, le SMICTOM Infos.

EN CHIFFRES

19 800

vues pour 1 publication sur la page Facebook qui compte 634 abonnés fin 2020.

60 000

courriers envoyés aux usagers pour la première lecture de la TEOMi sur la taxe foncière.

117 373

magazines l'écho du tri & vous distribués aux foyers du territoires en 2020

53

bornes papiers décorées et installées pour la collecte dans les écoles

1100

abonnés à la Newsletter fin 2020.



Une lettre en plus,
un projet commun pour l'environnement !

Annexes

du rapport d'activités



1 Marchés signés en 2020

Référence p. 7

| OBJET | DATE | TITULAIRE | Code Postal |
|--|--|---|----------------------------------|
| Marché de Fournitures | | | |
| 20 000 € < 90 000 € | | | |
| Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail EPI pour le SMICTOM SUD EST 35 | 07/01/2021 | SOFIBAC | 35510 |
| 90 000 € < 214 000 € | | | |
| Fourniture de sacs translucides pour la collecte des emballages ménagers | 11/05/2020 | SOCOPLAST | 92250 |
| Location longue durée d'un camion polybenne | 06/02/2020 | KERTRUCKS LOCATION ET SERVICE | 35091 |
| Fourniture de composteurs, bacs structurants, bioseaux et outils pour retourner le compost LOT 1 : Fourniture de composteurs pour l'habitat individuel LOT 2 : Fourniture de bacs structurants pour l'habitat collectif LOT 3 : Fourniture d'outils pour retourner le compost | 17/07/2020 17/07/2020 24/07/2020" | EMERAUDE ID EMERAUDE ID APF ESAT DE L'ODET | 22300 22300 75031 |
| ≥ 214 000 € | | | |
| Fourniture et maintenance de conteneurs semi-enterrés, enterrés et de systèmes d'accès pour la collecte des déchets ménagers LOT 1 - BAV SEMI ENTERRES LOT 2 - BAV ENTERRES | 20/07/2020 20/07/2020 | TLTP LEMEE TP SULO | 53150 69800 |
| Achat énergie fatale et vapeur produite par le CVED | 01/04/2020 | SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS VITRE FOUGERES | 35500 |
| Marché de services | | | |
| 20 000 € < 90 000 € | | | |
| Nettoyage et entretien des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés Lot 1 Lavage désinfection partie extérieure des conteneurs aériens en bois utilisés pour le verre/papier Lot 2 Lavage désinfection partie extérieure conteneurs semi-enterrés et enterrés Lot 3 Lavage désinfection partie intérieure des conteneurs aériens verre/dies et bornes semi-enterrés et enterrés | 11/05/2020 11/05/2020 11/05/2020 | TS COM TS COM NETRA VEOLIA" | 61300 61300 35000 |
| Collecte des cartons des professionnels lot 1 - sur les secteurs du Pays de Chateaugiron Communauté, Châteaubourg lot 2 - sur Vitré hors hyper-centre Lot 3 - Hyper-centre de Vitré | 11/05/2020 11/05/2020 11/05/2020" | TRANSPORT LE MOAN TRANSPORT LE MOAN TRANSPORT LE MOAN" | 35130 35130 35130 |
| Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la création de pôles et organisation de la filière du réemploi, de la réutilisation et de la réparation sur le territoire du smictom sud est 35 | 17/07/2020 | CAP 3 C | 60000 |
| Vidange et nettoyage des déshuileurs-débourbeurs des fosses septiques toutes eaux et curage des réseaux EU EP sur les sites du SMICTOM SUD EST 35 | 07/01/2021 | LEBLANC ENVIRONNEMENT | 35500 |
| Distribution echo du tri 2020 | 06/02/2020 | la POSTE | 75757 |
| Routage et envoi des courriers nominatifs pour informer les usagers sur l'application de la premier TEOMI | 05/08/2020 | COGEPRINT | 41033 |
| Renouvellement du contrat d'affranchissement du 01 décembre 2020 au 30 septembre 2021 | 26/11/2020 | LA POSTE | 35032 |
| 90 000 € < 214 000 € | | | |
| Transport et valorisation des déchets verts 2021 lot 1 : Transport et valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de Vitré, Argentré du Plessis et bais lot 2 : Transport et valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de Chateaugiron et Chateaubourg lot 3 : Transport et valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de la Guerche de B., Retiers et Janzé lot 4 : Transport et valorisation des déchets verts bruts issus des déchèteries de Noyal sur Vilaine, Chatillon en V. et Val d'Izé | 27/01/2021 27/01/2021 27/01/2021 27/01/2021 | SARL GUILLON BARBOT SARL GUILLON BARBOT SARL GIBOIRE TP SEDE | 35500 35500 35150 62003 |

2 Jours de collecte par commune

Référence p. 26

| COMMUNE | Jour collecte OM* | Jour collecte CS** | COMMUNE | Jour collecte OM* | Jour collecte CS** |
|-------------------------|-------------------|--------------------|---------------------------|-------------------|--------------------|
| AMANLIS | Mardi | Mardi | LE THEIL | Lundi | Lundi |
| ARBRISSEL | Vendredi | Vendredi | LOUVIGNE | Mercredi | Mercredi |
| ARGENTRE (Campagne) | Vendredi | Vendredi | MARCILLE ROBERT | Lundi | Lundi |
| ARGENTRE (Bourg) | Vendredi | Mercredi | MARPIRE | Jeudi | Jeudi |
| AVAILLES | Vendredi | Vendredi | MARTIGNE - F. (Campagne) | Vendredi | Vendredi |
| BAIS | Lundi | Lundi | MARTIGNE - F. (Bourg) | Vendredi | Vendredi |
| BALAZE | Jeudi | Jeudi | MECE | Jeudi | Jeudi |
| BOISTRUDAN | Mardi | Mardi | MONDEVERT | Vendredi | Vendredi |
| BREAL SOUS VITRE | Vendredi | Vendredi | MONTAUTOUR | Jeudi | Jeudi |
| BRIE | Mardi | Mardi | MONTREUIL DES LANDES | Jeudi | Jeudi |
| BRIELLES | Vendredi | Vendredi | MONTREUIL SOUS PEROUSE | Jeudi | Jeudi |
| CHAMPEAUX | Jeudi | Jeudi | MOULINS | Mardi | Mardi |
| CHANCE | Mercredi | Mercredi | MOUSSE | Vendredi | Vendredi |
| CHATEAUBOURG (Campagne) | Jeudi | Jeudi | MOUTIERS | Vendredi | Vendredi |
| CHATEAUBOURG (Bourg) | Jeudi | Lundi | NOYAL/V. (Campagne) | Jeudi | Mercredi |
| CHATEAUGIRON (Campagne) | Mercredi | Mercredi | NOYAL/V. (Bourg) | Jeudi | Jeudi |
| CHATEAUGIRON (Bourg) | Mercredi | Mardi | OSSE | Mercredi | Mercredi |
| CHATILLON EN VENDELAIS | Jeudi | Jeudi | PIRE SUR SEICHE | Mardi | Mardi |
| CHELUN | Vendredi | Vendredi | POCE LES BOIS | Mardi | Mardi |
| COESMES | Lundi | Lundi | PRINCE | Jeudi | Jeudi |
| CORNILLE | Mardi | Mardi | RANNEE | Vendredi | Vendredi |
| DOMAGNE | Mercredi | Mercredi | RETIERS (Campagne) | Lundi | Lundi |
| DOMALAIN | Vendredi | Vendredi | RETIERS (Bourg) | Lundi | Jeudi |
| DOMLOUP (Campagne) | Mercredi | Mercredi | SAINT AUBIN DES LANDES | Mardi | Mardi |
| DOMLOUP (Bourg) | Mercredi | Mardi | SAINT AUBIN DU PAVAIL | Mercredi | Mercredi |
| DROUGES | Vendredi | Vendredi | SAINT CHRISTOPHE DES BOIS | Jeudi | Jeudi |
| EANCE | Vendredi | Vendredi | SAINT DIDIER | Jeudi | Jeudi |
| ERBREE | Vendredi | Vendredi | SAINT GERMAIN DU PINEL | Vendredi | Vendredi |
| ESSE | Mardi | Mardi | SAINT JEAN SUR VILAINE | Jeudi | Jeudi |
| ETRELLES (Campagne) | Vendredi | Vendredi | SAINT M'HERVE | Jeudi | Jeudi |
| ETRELLES (Bourg) | Vendredi | Mercredi | SAINTE COLOMBE | Lundi | Lundi |
| FORGES | Vendredi | Vendredi | SERVON/V. (Campagne) | Mercredi | Mardi |
| GENNES SUR SEICHE | Vendredi | Vendredi | SERVON/V. (Bourg) | Mercredi | Mercredi |
| JANZE (Campagne) | Mardi | Mardi | TAILLIS | Jeudi | Jeudi |
| JANZE (Bourg) | Mardi | Mardi | THOURIE | Lundi | Lundi |
| LA CHAPELLE ERBREE | Vendredi | Vendredi | TORCE | Mardi | Mardi |
| LA GUERCHE (Campagne) | Vendredi | Mercredi | VAL D'IZE | Jeudi | Jeudi |
| LA GUERCHE (Bourg) | Vendredi | Vendredi | VERGEAL | Lundi | Lundi |
| LA SELLE GUERCHAISE | Vendredi | Vendredi | VISSEICHE | Lundi | Lundi |
| LANDAVRAN | Jeudi | Jeudi | VITRE (Campagne) | Lundi | Lundi |
| LE PERTRE | Vendredi | Vendredi | VITRE (Bourg) | Lundi | Mercredi |

*OM : Ordures ménagères (bacs gris)

**CS : Collecte sélective (sacs et bacs jaunes)

3 Fiche technique

Révertec

1- Le réseau REVERTEC

Le Réseau de Chaleur Urbain de Vitré a été créé en 2010 puis une extension a été faite en 2018. Le Réseau de chaleur Urbain était historiquement fourni en énergie par le Centre de Valorisation Energétique des Déchets et fournissait 4 abonnés. Depuis 2018, le RCU est fourni en énergie par trois sources (CVED, Récupération de l'énergie fatale de Kervalis et une chaudière gaz d'appoint) et fournit 6 abonnés (BCM Cosmétique, Cuisine centrale de Vitré, Piscine du Bocage de Vitré Communauté, locaux administratifs du SMICTOM Sud Est 35, COOPER Standard et TOMADA). Ce sont près de 20 000 MWh qui sont chaque année distribués sur le réseau.

2- Un réseau de chaleur urbain innovant

Créée en partenariat avec les sociétés KERVALIS, cette installation revêt un caractère très novateur, tant sur son concept global que sur la régulation technique mise en œuvre. L'énergie distribuée par le réseau Révertec est constituée à 86 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R), issue de deux process industriels : 65% d'énergie fatale récupérée sur le process industriel de KERVALIS et 21% par le CVED.

> 61 % issus du process de KERVALIS

Le process de KERVALIS consiste en la transformation de viande de volailles (viscères, carcasses...etc.) en farine de protéines. Il s'agit de cuire les coproduits et graisses d'abattoirs et de les déshydrater. C'est un process de déshydratation qui retire 67% de la matière entrante (100 000 T/an) et la restitue sous forme de buées en sortie de cuiseur d'une température de 96°C environ.

Le projet de récupération de l'énergie dite « fatale » issue du process de l'entreprise KERVALIS a été possible grâce à la mise en place d'un système qui permet de capter l'énergie (ou les calories) disponibles dans ces buées.

> 25% issue de l'incinération des déchets

Le réseau d'eau chaude permettait quant à lui de valoriser environ 2 500 MWh d'énergie issue du CVED, dont :

- **1 700 MWh** provenant d'un récupérateur d'énergie fatale situé dans le système de refroidissement des fumées d'incinération,
- **500 MWh** récupérés sur les condensats issus de la vente de vapeur à un industriel voisin et 300 MWh issus d'un appoint vapeur directe.

> 14% issue de l'énergie gaz

Une chaudière Gaz de secours vient sécuriser les pointes d'activités de certains clients en hiver (14% du mix énergétique annuel).

3- En chiffres

- **19 650 MWh** Fourniture d'énergie via le réseau de chaleur urbain en 2019 ;
- **86%** D'énergie recyclable et de récupération dont dont 65 % d'énergie fatale issue de Kervalis et 21 % du CVED
- **3 Fournisseurs d'énergie ;**
- **6 Abonnés** au Réseau de Chaleur Urbain dont 3 structures Publics et 3 structures privés
- **2748 T/an d'émission de CO2 évités** soit l'équivalent de l'émission de 1374 voitures sur 1 année ou 1857 logements chauffés sur 1 année.



Réseau d'Énergie Recyclée



86 %

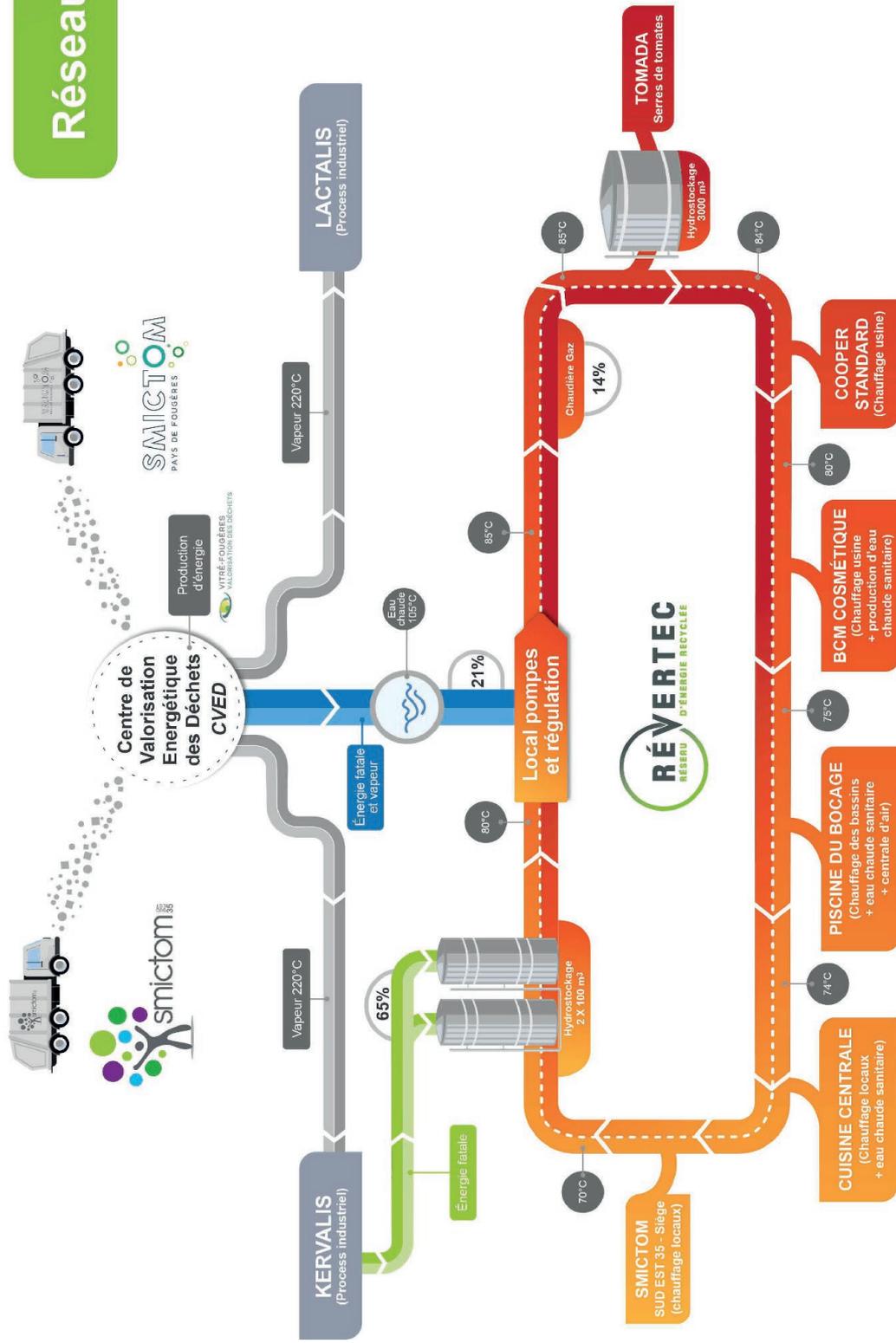
D'énergie recyclable et de récupération dont 65 % d'énergie fatale issue de Kervalis et 21 % du CVEED

19 650 MWh d'énergie fossile effacée

Soit la consommation de **1 123 logements** (électricité et chauffage)

2748 T/an CO2 évités

Soit l'équivalent de l'émission de **1374 voitures** sur 1 année ou **1857 logements** chauffés sur 1 année



SMICTOM SUD-EST 35

28, rue Pierre
et Marie Curie
35500 VITRÉ

CONTACT

Tél : 02 99 74 44 47

contact@smictom-sudest35.fr



smictom SUD
EST
35

